

## Filière Administrative – Catégorie B

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor ouvre pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, un examen professionnel de rédacteur principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2024.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des rédacteurs (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010).

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
<p>Sont admis à participer les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p><i>Sauf disposition contraire dans le statut particulier, et en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscriptions au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.</i></p>	<p><b>Epreuve écrite :</b></p> <p>le <b>26 septembre 2024</b> en Côtes d'Armor</p> <p><b>Epreuve orale :</b></p> <p>Au cours du <b>4<sup>ème</sup> trimestre 2024</b> en Côtes d'Armor</p>	<p>1)- <b>L'épreuve d'admissibilité</b> consiste en :</p> <p>La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles ; (durée : trois heures ; coefficient 1).</p> <p>2)- <b>L'épreuve d'admission</b> consiste en :</p> <p>L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe ; (durée : vingt minutes, dont cinq au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>
<p>➤ <b>Retrait des dossiers d'inscription : du 5 mars au 10 avril 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : <a href="http://www.cdg22.fr">www.cdg22.fr</a> ou directement sur le site <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>, portail national des concours et examens professionnels, pour le 10 avril 2024 minuit (heure métropole) dernier délai. La pré-inscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace candidat sécurisé.</li> <li>- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 10 avril 2024 - 17 h 30 dernier délai ou par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe - 23x32 - libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a> pour obtenir son numéro unique d'inscription.</li> </ul> <p>➤ <b>Dépôt des dossiers d'inscription : du 5 mars au 18 avril 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 18 avril 2024, minuit, heure métropole, dernier délai.</li> <li>- Ou par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 18 avril 2024, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.</li> <li>- Ou au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 18 avril 2024, 17 h 30 dernier délai.</li> </ul> <p>La préinscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 18 avril 2024 (par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG 22 avant 17h30, ou déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 18 avril 2024, minuit, heure métropole, dernier délai).</p>		

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste ou autre prestataire, vérifiez que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30